



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 25 février 2025

L'an deux mil vingt cinq, le mardi 25 février, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal convoqués le 19 février 2025, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, dans la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la présidence de M. Christian DRUELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Christian DRUELLE, Christine BERENGUER, Christophe DAMOUR, Ajete DESLIS, Liliane DALONNEAU, Françoise RICHARD, Gilberte BAUMANN, Véronique VEAU, Marie-Eve GAPIN, Christophe MANCEAU, Olivia ETIENNE, David GUIOT, Stéphanie AK, David MILLARD, Dominique GOURDON, Patrick DELETANG, Vanessa BECHET, Marc PIGEON, Elisabeth GANDEMER, Patrick ETESSE, Claudine DESMARES.

Absents avec pouvoir : 6

Jean-Michel BIZET a donné pouvoir à Christine BERENGUER, Loetitia DIFRAYA a donné pouvoir à David GUIOT, Jean-François TRAINSON a donné pouvoir à Stéphanie AK, Philippe BARROUX a donné pouvoir à Christophe DAMOUR, Floriane MARINA a donné pouvoir à Olivia ETIENNE, Damien COCHARD a donné pouvoir à Marie-Eve GAPIN.

Absents non représentés : 0

Votants : 27

A été élue secrétaire de séance à l'unanimité : Christine BERENGUER

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer

Délibération n° 2025-07 Créations d'emplois non permanents

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le Code Général de la fonction Publique autorise le recrutement, sur des emplois non permanents, d'agents contractuels.

Aussi, en raison des tâches à effectuer au sein de la commune, il convient de procéder à la création des emplois suivants :

ALSH-Ados et ALSH-Périscolaire :

Afin d'assurer la continuité du service, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un adjoint d'animation à l'ALSH et l'ALSH ados.

➤ 1 poste d'Adjoint d'animation à temps complet

Un contrat sera établi du 25 février 2025 au 28 août 2025, en vertu des dispositions de l'article L.332-13 « *remplacement d'un agent indisponible* » du code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence au 1er échelon du grade d'adjoint d'animation, indice brut 367.

Service administratif :

Afin d'assurer la continuité du service, il est nécessaire de procéder au recrutement d'un adjoint administratif.

➤ 1 poste d'Adjoint administratif à temps complet

Un poste sera ouvert du 18 mars 2025 au 17 septembre 2025, en vertu des dispositions de l'article L.332-23 - 1° « *accroissement temporaire d'activité* » du code général de la fonction publique. La rémunération sera calculée par référence au 9^{ème} échelon du grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, indice brut 446.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré :

- AUTORISE les ouvertures de postes précitées ci-dessus.
- MODIFIE le tableau des effectifs, joint en annexe.
- DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

ADOpte A L'UNANIMITE

La Secrétaire de séance,

Christine BERENGUER.

Pour extrait certifié conforme,
Chanceaux-sur-Choisille, le 25 février 2025,

Le Maire,

Christian DRUELLE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique.